

# Contenu

Johann Rudolf Schneider : dates importantes de sa vie	page 2
L'homme privé	page 4
Le médecin	page 5
Le publiciste	page 6
Qu'en était-il du radicalisme du mouvement radical ?	page 7
Quel rapport entre la Constitution fédérale et la correction des eaux du Jura?	page 8
Paupérisme et émigration en Suisse?	page 9

## Johann Rudolf Schneider: dates importantes de sa vie

- 23 octobre 1804 Naissance à Meienried de Johann Rudolf Schneider, sixième et dernier enfant d'un couple de fermiers-aubergistes.
- 1819 Schneider achève sa formation scolaire, toutefois rudimentaire, qu'il a suivie à l'école de la ville de Büren.
- 1821 Il commence à Nidau un apprentissage de pharmacien, qu'il abandonne cependant après une durée de six mois.
- 1821 A l'âge de 17 ans, Schneider s'immatricule à l'académie de médecine à Berne qui, en raison d'une pénurie de médecins, accepte aussi dans ses rangs des fils de paysans n'ayant bénéficié que d'une instruction scolaire limitée.
- 1821 – 1825 Schneider effectue 8 semestres d'études de médecine à l'académie de Berne. Il trouve des amis auprès de l'association estudiantine, le „Zofingerverein“, et se familiarise avec les idées libérales-radicales.
- 1825-1826 Schneider déménage à Berlin afin de poursuivre ses études à l'université Frédéric-Guillaume.
- Février 1827 Après de longues hésitations, Schneider passe les examens de médecin officiel de ville à l'académie de Berne.
- Mai 1828 Schneider réussit au deuxième essai ses examens de chirurgien.
- Août 1828 A l'âge de 24 ans, Schneider acquiert la pharmacie de Nidau où il a abandonné son apprentissage de pharmacie. C'est là même qu'il ouvre son premier cabinet médical.
- Avril 1832 Johann Rudolf Schneider épouse à la Chaux-de-Fonds Lucie Dunant, la fille d'un fabricant de montres. Ils élèvent ensemble 10 enfants, sept filles et trois garçons.
- Février 1833 La société de protection de Nidau élit Schneider président d'une commission qui s'est fixé pour but de résoudre le problème des inondations du Seeland.
- Décembre 1833 Schneider est élu par le Grand Conseil de Berne en tant que nouveau député. Déjà 15 mois plus tard, il renonce à son mandat suite à une querelle avec Hans Schnell.
- 1835 Son célèbre traité „*Gespräche über die Ueberschwemmungen im Seelande der westlichen Schweiz : über die Mittel zur Austrocknung und zum Anbau seiner Sümpfe und Möser*“ (trad. libre : Discussions portant sur les inondations du Seeland en Suisse occidentale et les moyens d'assécher ces marécages et marais et de les cultiver) sera publié.
- 1836 Schneider est réélu au Grand Conseil, cette fois-ci par le district de Büren. La même année encore, il est élu membre du « Sechzehner », une autorité électorale de l'époque.
- 1837 Le Grand Conseil élit Schneider au Conseil d'Etat. En tant que vice-président du département de l'Intérieur et président du collège de santé, Schneider devient le fonctionnaire médical suprême du canton de Berne.
- Janvier 1838 Suite à son élection au Conseil d'Etat, Schneider ferme son cabinet médical à Nidau et s'installe avec sa famille à Berne.
- Novembre 1838 La Haute Ecole nouvellement fondée lui décerne le titre de docteur honoris causa en récompense de son engagement en faveur d'une amélioration de la formation universitaire des futurs médecins.
- 1839 Le Conseil d'Etat décide de confier la correction de eaux du Jura à une société privée. Schneider fonde sa « Vorbereitungs-Aktiengesellschaft », une société par actions chargée des travaux préparatoires pour la correction des eaux du Jura, afin de pouvoir participer à l'appel d'offres du canton.
- 1846 Suite à la révision de la constitution du canton de Berne, les Radicaux obtiennent la majorité absolue au Grand Conseil. Conjointement avec les représentants radicaux du Seeland, Jakob Stämpfli et Ulrich Ochsenbein, Schneider réintègre le gouvernement.
- 1847 Schneider, à présent directeur des affaires intérieures du Canton de Berne, s'efforce de réformer l'assistance aux indigents. Sa nouvelle loi sur l'aide aux indigents est adoptée, mais mise en échec dans la pratique.
- 1848 Schneider est élu au Conseil national de la nouvelle Confédération helvétique.

- 1850 A la suite d'un revirement conservateur dans le canton de Berne, Schneider est évincé du Conseil d'Etat. En novembre, il accepte sa nomination comme médecin à l'Hôpital de l'Isle à Berne.
- 1853 Son lobbyisme au Conseil national pour la correction des eaux du Jura porte ses premiers fruits : en automne, le gouvernement conservateur du Canton de Berne dépose une demande de subventions auprès de la Confédération.
- Juli 1867 L'assemblée fédérale décide de réaliser la correction des eaux du Jura sous la haute surveillance de la Confédération.
- Août 1878 A l'âge de 73 ans, Schneider voit l'oeuvre de sa vie se concrétiser.
- 14 janvier 1880 A l'âge de 75 ans, Schneider succombe à une grave maladie et sera enterré au cimetière de Bremgarten.

# L'homme privé

## ***Son lieu de naissance Meienried***

L'engagement inlassable de Johann Rudolf Schneider pour la correction des eaux du Jura s'explique au travers de sa relation avec son lieu de naissance, Meienried. Dans sa prime jeunesse déjà, Schneider avait pu se rendre compte de l'utilité de la vie au bord d'un fleuve et du risque que cela comportait. A la ferme paternelle, sise dans le Häftli, son père exploitait l'auberge « Zur Galeere ». L'intense cabotage sur la voie navigable d'Yverdon à Soleure assurait ainsi à la famille des revenus réguliers. Cependant, les fruits de leur travail avaient été trop souvent anéantis et engloutis par des inondations périodiques.

## ***Les soucis pécuniaires***

Des soucis d'ordre économique accompagnèrent Schneider durant la moitié de sa vie. Le cabinet médical à Nidau ne lui assurait qu'un revenu modique, suffisant à peine à subvenir aux besoins de sa famille. Suite à son éviction du Conseil d'Etat en 1850, les soucis pécuniaires se ravivèrent. A présent, les créanciers exigeaient le paiement des dettes qu'il avait cautionnées, en tant que Conseiller d'Etat et de personne digne de confiance, pour des débiteurs insolvable. « *Je n'ai que peu dormi, moins pour la politique qu'à cause de ma situation financière* », confia Schneider en mai 1850 à son journal. Comme si cela ne suffisait pas, Schneider perdit aussi quelques années plus tard, suite à des spéculations malheureuses et à sa participation aux chemins de fer Est-Ouest, chargée de construire les lignes de Berne-Bienne-La Neuveville et de Berne-Langnau, la fortune de son épouse. Lorsque, en 1860, la société des chemins de fer devint insolvable, Schneider avait déjà investi 50'000 francs de l'époque dans cette société.

## ***La demande en mariage***

Rétrospectivement, la gestion financière déraisonnable ne faisait que confirmer les préjugés que nourrissait son beau-père à son égard. Peu de temps après avoir ouvert son cabinet médical à Nidau, Schneider avait fait la connaissance de Lucie, la fille du fabricant de montres Jean Marie Dunand de La Chaux-de-Fonds. Les deux jeunes gens étaient tombés éperdument amoureux, mais leur relation déplaisait fortement aux parents, et notamment au père de Lucie. Dunand, riche propriétaire de fabriques, ne pouvait tout d'abord pas accepter de donner sa fille à un fils de paysan et d'aubergiste sans renom. Schneider, désespéré, confia à son journal : « *Oh, que je suis malheureux. J'aime un être qui m'est refusé, mon amour pour Lucie étant ressenti comme une offense par son père* ». Mais Schneider était résolu d'obtenir Lucie de haute lutte. « *Lucie et aucune autre !* » nota-t-il dans son journal le 12 juillet 1829. Grâce à ses lettres et ses visites, Schneider réussit à s'attirer au moins les sympathies de la mère de Lucie. Jusqu'à ce que son père acceptât lui aussi cette union, il avait cependant fallu près de deux ans. Le 12 mars 1831, le jeune couple fêta enfin ses fiançailles et, une année plus tard, le 28 avril 1832, le mariage eut lieu à La Chaux-de-Fonds.

## Le médecin

### Le désir de venir en aide

Durant toutes les années d'études, et même plus tard lorsqu'il était médecin, Schneider doutait d'avoir pris la bonne décision. « *J'ai consacré ma vie à la grande profession divine de la médecine; [...]saurais-je justifier devant le juge suprême cette responsabilité que j'endosse ?* », confia-t-il à son journal. Dans le choix de ses études, Schneider s'était laissé guider pas sa forte volonté d'apporter une aide cruellement nécessaire à la population vivant dans le paysage marécageux du Seeland. La région ne souffrait pas seulement des continues dévastations dues aux inondations mais aussi d'épidémies et de maladies dont hommes, bêtes et plantes étaient victimes. Que cette situation sociale misérable pût avoir un lien avec le paysage marécageux, Schneider s'en était rendu compte déjà tôt. Peu de temps après avoir passé son examen de chirurgien, Schneider revint dans le Seeland, acheta une pharmacie à Nidau et y ouvrit son propre cabinet médical. C'est là qu'il développa les idées pour son projet qui allait finalement devenir l'oeuvre de sa vie : l'assèchement du Seeland.

### Le fonctionnaire médical suprême du canton

Ayant été élu Conseiller d'Etat en 1837, investi de la fonction de vice-directeur du Département de l'Intérieur et président de la commission des affaires sanitaires, Schneider devint le fonctionnaire médical le plus haut placé du canton de Berne. Dans cette fonction, il s'efforça d'améliorer les soins médicaux au sein du canton et de revaloriser surtout les dispensaires d'urgence, mais aussi les hospices de campagne, les stations d'accouchement et la pharmacie d'Etat. Il lui tenait aussi à cœur de fonder un asile d'aliénés cantonal. Dans ce but notamment, il rédigea un traité statistique sur les malades psychiques du canton de Berne. Seule, une amélioration des institutions ne servait à rien si la formation professionnelle des médecins n'était également mise sur de nouvelles bases. Selon Schneider, l'académie de Berne se contentait jusqu'alors de former des « demi-juristes » et des « demi-médecins ». Il s'engagea donc pour la création d'une université à Berne et d'une réforme de la formation médicale. La faculté de médecine de l'université de Berne lui décerna en 1838 le titre de docteur honoris causa pour ses mérites.

### Lutte contre le charlatanisme

Une amélioration de la formation des médecins n'était judicieuse que dans la mesure où les médecins ne seraient pas concurrencés par des guérisseurs et des charlatans. C'est pourquoi Schneider proposa l'adoption d'une loi contre l'exercice non autorisé de l'art médical. Parallèlement, le gouvernement bernois décida de combattre ces pratiques médicales sans formation académique en les condamnant dans des publications populaires. En tant que président de la commission des affaires sanitaires, Schneider chargea le célèbre auteur populaire Albert Bitzius d'élaborer un ouvrage rationaliste contre la charlatanerie. Albert Bitzius, mieux connu sous le pseudonyme de Jeremias Gotthelf, accepta et présenta comme résultat le roman « *Wie Annebäbi Jowäger haushaltet und wie es ihm mit dem Doktern geht* ».

### Médecin de l'Hôpital de l'Isle

Après un revirement conservateur dans le canton de Berne, en 1850, Schneider fut évincé de sa fonction de Conseiller d'Etat. Il ressentit sa non-réélection comme une profonde humiliation. Ses amitiés avec d'importants compagnons de route prirent fin. Le prestige dont il jouissait alors diminua au point que divers créanciers réclamèrent le remboursement immédiat des cautionnements que Schneider en tant que personnage respectable et digne de confiance avait contractés. Schneider était donc contraint de reprendre au plus vite une activité rémunérée. Deux semaines après sa non-réélection déjà, il ouvrit à nouveau un cabinet médical, sans que cela fut un grand succès financier pour autant. Toutefois, une solution se présenta en automne 1850 : l'Hôpital de l'Isle avait une vacance à repourvoir. Schneider posa alors sa candidature et fut engagé en novembre. Il connaissait personnellement la plupart des membres de l'autorité d'élection ; son engagement ne le surprit donc guère. C'était néanmoins un vœu longtemps couvé qui fut enfin exaucé, et il confia à son journal : « *A présent, ce dont je rêvais déjà comme étudiant, un poste de médecin à 'l'Isle' et une chaire de médecine légale, m'a été accordé à moitié* ». Son second désir, le professorat, ne s'est jamais réalisé.

## **Le publiciste**

### **Propriétaire d'une imprimerie**

Au 19<sup>e</sup> siècle, le mot imprimé revêtit une importance immense en tant que média servant à la divulgation de discours politiques. Quiconque disposait d'une imprimerie pouvait trouver l'écoute de l'autrui et véhiculer son opinion au sein d'un large public. Ce fait n'échappa pas à Schneider. Dans les années 1830, Schneider exploitait donc par intermittence sa propre imprimerie.

### **Rédacteur et imprimeur de textes politiques**

D'innombrables textes politiques sortaient de sa presse d'imprimerie, entre autres « Junge Schweiz », l'organe central du mouvement libéral-radical du même nom. Avec le « Seeländer Anzeiger », Schneider édita son propre quotidien libéral. Ses activités ne couvraient non seulement l'édition mais aussi la rédaction d'innombrables textes. Dans « Volksbibliothek für einen Batzen », ses ouvrages éducatifs destinés au grand public, et son magazine, aussi bien scientifique que politique « Bernische-Viertel-Jahresschrift », il traita aussi des questions sociales. Il va de soi que ses deux thèmes prioritaires formant en quelque sorte le fil rouge de son œuvre fort riche, se focalisent sur sa revendication d'une réforme de la Confédération et de la correction des eaux du Jura.

#### ***Gespräche über das Seeland...***

Son ouvrage certainement le plus réputé remonte à 1835 et traite du problème des inondations au Seeland. Sous le titre « Gespräche über das Seeland der westlichen Schweiz; über die Mittel zur Austrocknung und zum Anbau seiner Sümpfe », le médecin Schneider établit un rapport direct entre l'état du milieu naturel et la santé de la population qui y vit. Dans son œuvre, il donna en premier la parole à différents interlocuteurs qui décrivent les crues assaillant le Seeland depuis plusieurs siècles. Puis, il parvint à la conclusion et établit le diagnostic que les maladies, les épidémies et la prolifération de plantes toxiques sont une conséquence des inondations et des effets climatiques secondaires. En guise de mesures thérapeutiques, il prescrivit la maîtrise des eaux, la canalisation des fleuves et l'assèchement des marais. Selon Schneider, une fois le milieu assaini et devenu florissant, la misère des hommes serait aussi vaincue.

#### ***Lobbying pour la correction des eaux du Jura***

Le livre en question n'est pas le seul ouvrage de Schneider propageant à la correction des eaux du Jura. Il ouvrit plutôt le rang à une pléthore insaisissable de manuscrits. Schneider milita pour son projet non seulement dans ses propres publications mais aussi de manière anonyme dans différents journaux. Ainsi, le journal libéral « Berner Zeitung », édité par son ami Ulrich Ochsenbein, publia suite aux inondations de 1852 divers articles anonymes plaidant pour une correction des eaux du Jura.

## Qu'en était-il du radicalisme du mouvement radical ?

Aujourd'hui , l'acception du terme « radicalisme » est vite rapproché à des idées extrémistes et révolutionnaires. Même au 19<sup>e</sup> siècle, ce terme revêtait une signification négative. Le bloc des conservateurs cherchait par ce terme à stigmatiser le flanc extrême des libéraux. Les « radicaux » même employaient rarement cette désignation, ils se voyaient plutôt comme des libéraux ou des jacobins.

A la première moitié du 19e siècle, il n'y avait pas encore de véritables partis politiques au sens actuel en Suisse. Comme partout ailleurs en Europe, il existait des mouvements politiques majeurs : celui des conservateurs et celui des libéraux. Cependant, dans les années 1830, une troisième force politique se forma : le mouvement radical. En Suisse, le nouvel organisme politique fit parler de lui pour la première fois en 1832, lors de la constitution de la société d'étudiants « Helvetia » et, trois ans plus tard, à la fondation du « Schweizerischer Nationalverein ».

Les radicaux puisaient leurs revendications dans la phase jacobine de la révolution française (1792 à 1794). Ils défendaient un renforcement de la souveraineté du peuple, entre autres l'introduction d'un droit d'élection et de vote général et illimité ainsi que le droit à l'initiative populaire. Par ailleurs, il incombait, selon eux, à l'état d'assumer l'assistance sociale en faveur de ses citoyens.

Ces revendications socio-étatistes ont collé aux radicaux la réputation de faire cause commune avec les socialistes et les communistes. A plusieurs reprises, Schneider réfuta avec véhémence dans de Seeländer Anzeiger cette suspicion d'avoir un penchant communiste. Le 16 janvier 1850, il le rectifia par ces mots : « *Le radicalisme [...]n'a adopté [...] des principes socialistes et communistes que ceux qui sont équitables et justes, à savoir le principe le plus pur et le plus sacré : que la société ait l'obligation de prendre soin des démunis et d'améliorer leur sort [...].* »

Les objectifs pour lesquels le mouvement radical avait lutté au 19e siècle constituent à présent une composante essentielle de la conception helvétique d'un état. Ce qui est considéré à tort comme une tradition séculaire n'a pris vie qu'au 19<sup>e</sup> siècle grâce aux revendications opiniâtres des radicaux.

## Quel rapport entre la Constitution fédérale et la correction des eaux du Jura ?

Sans la nouvelle constitution fédérale de 1848, la correction des eaux du Jura n'aurait certainement jamais été réalisée. L'Aar aurait continué de couler depuis Aarberg en direction de Meienried et les plans coûteux des ingénieurs pour la dévier à travers le lac de Biemme en seraient restés au stade de « châteaux en Espagne ».

Schneider était certainement l'un des premiers à se rendre compte que l'ensemble de la correction des eaux n'aurait que peu de chances à se réaliser aussi longtemps que les cantons étaient accaparés par des querelles entre eux. Dans les années 1830 déjà, il chercha à débloquer cette situation sans issue par l'intervention d'une instance étatique supérieure. Ainsi, en date du 13 février 1836, il constatait dans le magazine « Junge Schweiz » : « *Le Seelandais sait depuis fort longtemps que l'assèchement de la région ne sera exécuté que sous la coupe d'un gouvernement centraliste, plus puissant, comme cela a été le cas pour la correction de la Linth sous le Régime de la Médiation.* » Schneider s'engagea donc depuis les années 1830 pour une réforme fédérale parce qu'il comptait en tirer profit pour son projet de correction.

Lorsque, en 1848, la réforme de la Confédération se concrétisa grâce à l'élaboration d'une nouvelle constitution, Schneider milita pour l'arrêt d'un article adéquat dans la Constitution. Lui-même ne faisait pas partie de la commission chargée de l'élaboration de la constitution, il intervint cependant par l'intermédiaire de son compagnon de route des radicaux, Ulrich Ochsenbein, qui, en tant que Nidovien, connaissait parfaitement la situation du Seeland. L'article 21 de la nouvelle Constitution conféra à la Confédération la compétence de s'engager dans des projets d'envergure nationale.

Peu de temps après l'adoption de la nouvelle constitution, Schneider mit à l'épreuve l'application de 'son' article et exigea de la Confédération d'appuyer la correction des eaux du Jura. Par sa démarche, il enfonça des portes ouvertes : le Conseil fédéral considérait ce projet prestigieux comme une chance idéale de présenter la nouvelle Confédération, partout très impopulaire, sous un jour meilleur. Sa contribution financière à la correction des eaux du Jura peut donc être considérée comme l'acte de naissance du système de subventionnement fédéral.

«La Confédération peut ordonner à ses frais ou encourager par des subsides les travaux publics qui intéressent la Suisse ou une partie considérable du pays. Dans ce but, elle peut ordonner l'expropriation moyennant une juste indemnité. La législation fédérale statuera sur les dispositions ultérieures sur cette matière. L'assemblée fédérale peut interdire les constructions publiques qui porteraient atteinte aux intérêts militaires de la Confédération.»

(Article 21 de la Constitution de 1848)



## Paupérisme et émigration en Suisse?

Difficile d'imaginer ce qui fut pourtant une cruelle réalité il y a 150 ans : la Suisse recelait des régions d'une grande pauvreté ! Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la Suisse, qui est aujourd'hui un pays d'immigration, compta parmi les pays d'émigration. Le Seeland notamment connut une immense misère aggravée par des inondations récurrentes et des maladies paludéennes.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, deux événements décisifs réduisirent une large couche de la population à la pauvreté. D'une part, il s'agissait de la phytophthora, une pourriture de la pomme de terre qui sévit en 1840 dans toute l'Europe ; la perte des récoltes, plusieurs années durant, plongea les plus défavorisés dans une misère totale et, en 1847, une grande famine survint. D'autre part, les grandes inondations des années 1850 eurent des conséquences néfastes sur la prospérité des couches sociales moyennes. Le préfet de Büren s/Aar se rendit compte du caractère alarmant de la situation et la décrivit en 1852 comme il suit:

*« Il est indéniable que les deux dernières années, frappées par des récoltes pitoyables et la dévastation des plantations et des fruits des champs en raison des grandes crues de l'Aar, ont eu des effets paralysants sur les couches sociales moyennes et ont de ce fait grevé la fortune des familles prospères de la région, et que si des précautions promptes ne sont pas prises contre des affections récurrentes aussi graves, à savoir la correction des eaux de l'Aar bientôt mis en œuvre, cette couche sociale moyenne sera anéantie. »*

En raison de la grande misère, l'exode vers les pays d'Outre-Mer avait fortement augmenté. Pour les communes fortement endettées et seules responsables de l'assistance aux indigents, l'émigration résolvait le problème des charges. Il ne surprend donc nullement que les communes incitaient leurs citoyennes et citoyens indigents à émigrer, en leur proposant parfois mêmes de primes. Par des annonces publicitaires dans les quotidiens, on chercha à recruter des émigrants volontaires. Des passeurs sans scrupules se proposaient pour organiser le voyage en Amérique et ils en tiraient profit sans vergogne.

Schneider s'était fixé pour but de supprimer cette pauvreté extrême. Convaincu que les crues catastrophiques récurrentes constituaient la cause majeure des conditions de vie misérables dans le Seeland, il s'engagea inlassablement pour la correction des eaux du Jura.